

HENRY ARNAULD, ÉVÊQUE D'ANGERS (1597 - 1692)

- Une grande famille janséniste • Dévôt du Saint-Sacrement
- Zélé défenseur du Concile de Trente • Réformateur des mœurs et du clergé

Au dix-septième siècle, chaque diocèse de France eut au moins un grand évêque. Bordeaux eut Sourdis, Toulouse Joyeuse, Agde Fouquet, Grenoble Le Camus, Limoges d'Urfé, Cahors Solminihac. Angers eut Henry Arnauld (Jean de Viguierie).¹

Famille, carrière diplomatique et ecclésiastique

Henry Arnauld naît le 30 octobre 1597 à Paris. Son père, Antoine Arnauld, avocat au Parlement, a épousé Catherine Marion, fille d'avocat. Son grand-père a abjuré le protestantisme. Sa famille appartient à la noblesse de robe. A sa naissance, ses parents ont déjà neuf enfants et en auront encore dix. Bien qu'il ait reçu la tonsure en 1615, il devient avocat et plaide à 20 ans sa première cause. Mais dès la mort de son père, en 1619, il revient à l'habit ecclésiastique. Il fait un premier séjour à Rome entre 1621 et 1625, comme secrétaire du cardinal Bentivoglio, nonce en France. Entre temps, le 22 octobre 1622, il est nommé abbé commendataire de l'abbaye Saint-Nicolas d'Angers et le 22 septembre 1624, il est ordonné prêtre. En septembre 1637, le roi le choisit comme évêque de Toul. Mais pour cet évêché, non soumis au concordat de Bologne, Urbain VI lui préfère Paolo Feschi, ambassadeur de Gênes en France. Mazarin l'envoie à nouveau à Rome pendant deux ans pour réconcilier Innocent X et les Barberini afin de lutter contre l'influence de l'Espagne. Au terme de cette période, il se retire à l'abbaye janséniste de Port-Royal (1648-1649) – alors dirigée par sa sœur Mère Angélique Arnauld – jusqu'à sa nomination comme évêque d'Angers le 30 janvier 1649.



La Fronde angevine (1649-1652)

Il arrive à Angers lors de la première Fronde angevine, en mars-mai 1649. Un moment réfugié à Saumur, il y retourne le 20 avril et réussit en bon diplomate à calmer les esprits. Parti à Paris en juin pour y chercher les bulles pontificales, il ne les reçoit que le 4 avril 1650. Le 12 mai suivant, il prête serment de fidélité au roi et le 29 juin, a lieu son ordination épiscopale. Il ne rentre à Angers que le 14 novembre. Face à la révolte de Rohan, il appelle ses diocésains, en novembre 1651, à prier pour la paix. Mais devant les progrès de la deuxième Fronde angevine, il se réfugie en Poitou. Il tente de revenir à Angers le 21 janvier 1652. Lorsqu'il arrive aux Ponts-de-Cé, les soldats de Rohan lui ordonnent de rebrousser chemin. Il s'installe à Saumur. La

paix est conclue le 28 février. Mais la reine entend imposer de dures conditions à la ville d'Angers. Lors de sa messe à laquelle elle a voulu assister, il lui présente l'hostie en disant : *Madame, je vous conjure, par les entrailles de la miséricorde de Dieu que je vous présente, de pardonner à mon peuple.* Elle pardonne. L'évêque rentre à Angers et œuvre à la réconciliation de ses habitants avec le pouvoir royal.

Sa personnalité

Madame de Sévigné le considère comme un saint. Personne d'allure grave, il examine longtemps les choses avant de s'en tenir obstinément à une décision. Ses contemporains s'accordent sur sa bonté et sa douceur. François Grandet (in *Mémoires d'un maire d'Angers*) souligne son *tempérament tranquille et bienfaisant*. L'abbé Joseph Grandet et le chanoine Guy Arthaud, deux de ses opposants notoires, trouvent que son défaut est « d'être trop bon ». Le père Rapin, jésuite, le décrit comme *un homme doux, facile, d'un bon caractère en tout sens, égal, d'une conduite assez réglée... Son unique malheur fut d'être frère du docteur Arnauld.*

Il sait manier à l'occasion l'éloquence. Il prêche ainsi aux fidèles, à Chemillé, le 30 juillet 1656 : *Combien y-en-a-t-il parmi vous qui, comme ils y sont obligés, commencent la journée par la prière et par une application toute entière de leur âme à Dieu ? Combien y-en-a-t-il qui le long de la journée élèvent de temps en temps leur esprit à Dieu ? Combien y-en-a-t-il qui assistent à la messe de leur paroisse avec assiduité ?*

Un évêque dans la ligne du concile de Trente

Convaincu qu'il tient son autorité de Jésus-Christ, il considère le concile de Trente comme une restauration de *l'ancienne et véritable discipline de l'Église*. Charles Borromée (+1584) est son modèle. Il s'applique strictement à résider dans son diocèse. Durant ses 42 ans d'épiscopat, il ne retourne jamais à Paris, ni même à Rome et n'en sort que pour un synode à Loches et la conversion du prince de Tarente à Thouars.

Sa journée est très réglée : lever à 3 heures, prières, lecture de l'Écriture sainte, matines avec ses chanoines, messe, puis matinée et une partie de l'après-midi pour les affaires et visites, jusqu'au soir, à 7 heures, où il donne à Dieu la fin de sa journée. Si sa table peut être bonne pour ses invités, lui-même est d'une grande frugalité. Dans un évêché peu confortable, sa chambre est assez austère. Il astreint ses familiers à la messe quotidienne, à la confession hebdomadaire et à vivre en paix.

Son évêché lui assure au début 20 000 livres de revenus, réduits à 12 000 livres en 1685. Cette diminution est due à la baisse générale des ressources et à sa négligence dans la gestion de ses biens temporels. Il se laisse déposséder

1- Préface pour Isabelle Bonnot, *Hérétique ou saint ? Henry Arnauld, évêque janséniste d'Angers au XVII^e siècle*, NEL, 1984, p.7 ♦ François Uzureau, *Arnauld (Henri)*, in *DHGE*, t.4, col.484-487 ♦ Célestin Port, *Dictionnaire*, art. Henri Arnauld, t.1, p.136-139.



L'abbaye Saint-Nicolas d'Angers

de plusieurs propriétés et droits. Par ailleurs, son abbaye de Saint-Nicolas lui rapporte 14 000 livres et sa charge de conseiller du roi, 2 000 livres annuelles. Sa piété, son recueillement, son humilité, sa proximité, son application à donner lui-même la Communion, son austérité, sa présence à toutes les grandes fêtes du diocèse et aux processions pénitentielles lui attirent l'estime religieuse de ses fidèles. Quand il part du palais épiscopal en carrosse, il en descend rapidement et continue à pied. Il effectue plusieurs pèlerinages à pied, par exemple chaque année pour se rendre à Notre-Dame des Ardilliers ou en 1668 aux Ulmes pour enquêter sur le miracle eucharistique.

Ses collaborateurs

Son principal collaborateur est son neveu, l'abbé Antoine Arnauld. Il ne sera jamais ordonné prêtre, son oncle l'ayant dissuadé d'entrer dans l'état ecclésiastique. Cependant, il le suit à Rome en 1645. A la différence des siens, Antoine Arnauld refuse de condamner le Formulaire anti-janséniste et marque peu d'intérêt pour la doctrine janséniste. Sa principale occupation est l'administration temporelle de l'évêché. Il est vrai que les bénéfices reçus de son oncle lui rapportent 17 100 livres annuelles. A sa décharge, il met plusieurs fois ses revenus à son service et se montre généreux dans ses dons et aumônes. Balthazar Musard, lui aussi laïc, est le second collaborateur de l'évêque et son secrétaire. C'est lui qui rédige ses lettres et ses mandements.

Le chapitre de sa cathédrale comporte 8 dignités : le doyen et les 3 archidiaques sont les principales. S'il appartient à l'évêque de les conférer, ses rapports avec le chapitre sont souvent conflictuels. Celui-ci prétend être un véritable « conseil de l'évêque ». En réalité, seuls les chanoines archidiaques agissent comme ses représentants dans le diocèse. Il en est de même pour les grands vicaires. Leurs rapports de visites des paroisses de leur territoire fournissent à Mgr Arnauld une première connaissance de son diocèse qu'il complète par une correspondance avec ses curés.

Ses visites pastorales

Le diocèse correspond à la province de l'Anjou. Il compte alors 462 paroisses, dix archiprêtres ou doyennés, regroupés eux-mêmes en trois archidiaconés. L'évêque d'Angers n'a le droit de présentation aux cures que dans 116 paroisses outre les 19 paroisses où il l'exerce comme abbé de Saint-Nicolas. Suivant le concile de Trente, il visite régulièrement les paroisses. Il donne alors le sacrement de

confirmation, prêche et termine par une inspection du cimetière, de l'église, du tabernacle et des objets liturgiques. En outre, il intervient plus de 30 fois pour consacrer une église. Il convoque chaque année ses curés en synode et leur communique ses ordonnances. En juin 1680, il fait publier les *Statuts du diocèse d'Angers* et en 1683 ses *Mandemens*.

Les religieux

En souvenir peut-être de son passage au désert de Port-Royal, Henry Arnauld accueille plusieurs ermites et facilite l'installation d'un groupe à Gardelles, près de Saumur.

A son arrivée, la réforme de la Congrégation de Saint-Maur a déjà été introduite dans les abbayes de Saint-Serge et de Bourgueil, à l'Esvière et à Saint-Florent de Saumur. Grâce à sa fermeté et à sa patience face à l'hostilité d'une partie des religieux, la Congrégation de Saint-Maur s'installe dans les abbayes de Saint-Aubin en mai 1660 et de Saint-Nicolas en janvier 1670. Pour Saint-Florent-le-Vieil, il met fin en 1673 à son statut strict d'abbaye *nullius* : ses dépendances passent sous son autorité spirituelle tandis que le prieur devient son vicaire général pour son territoire.

Henry Arnauld entend réduire et contrôler les activités des religieux mendiants pour le sacrement de pénitence, la prédication et les quêtes. Il ne voit en eux *que les plus parfaits des laïcs*. Lorsqu'ils lui opposent des bulles pontificales, il les justifie par les manquements des curés d'autrefois.

Les religieuses

Se considérant comme le protecteur des communautés féminines, il soutient les supérieures réformatrices et se déplace pour les élections, les professions et les funérailles. A ces religieuses, il donne en exemple et fait éditer à cet effet deux ouvrages sur Mère Françoise Fournier (+1675), supérieure des Ursulines d'Angers et Mère Marie Gautron, prieure de la Fidélité, à Saumur.

Ses relations sont généralement plus étroites avec les instituts nouveaux, telles les Ursulines ou les Visitandines qu'avec les vieilles abbayes, comme le Ronceray. Il est vrai qu'il connaît beaucoup de difficultés, entre 1676 et 1688, dans la réforme de l'abbaye du Perray-aux-Nonnains. Il soutient trop inconditionnellement une abbesse, dont les dérèglements n'étaient pas moins graves que ceux de ses religieuses.

Les Visitandines sont, pour la plupart, jansénistes. En 1679, la supérieure Marie Constantini est exilée par lettre de cachet et remplacée par la mère Le Royer. Une enquête menée par Guy Lanier, à la demande de l'évêque, aboutit à la conclusion que la maison n'est pas exempte de manques de charité, de jansénisme et de divisions internes. Mais lorsque Guy Lanier veut imposer ses propositions, l'évêque l'en empêche.



Blason épiscopal (Paris, Bibl. Mazarine, Cat)

A La Flèche, les hospitalières de Saint-Joseph, placées sous sa juridiction, avaient essaimé à Laval et à Baugé. En 1662, il leur rédige des Constitutions. En 1671, elles prennent en charge l'hôpital de Beaufort où il leur rendra visite notamment pour l'élection de 5 supérieures et pour donner le voile à près de 60 religieuses.

La formation du clergé séculier

Dans la ligne de l'École française, Henry Arnauld fait preuve d'un grand sens du prêtre. Il le place non seulement au-dessus des laïcs et des moines mais même des anges ! Aussi il tient à ce que les ordinands soient motivés par la seule gloire de Dieu et le souci des âmes. Ils doivent posséder un bénéfice d'au moins 100 livres, connaître le sens des paroles rituelles, le latin, le catéchisme et suivre une retraite. A leur intention, Henry Arnauld fait paraître en 1651 une *Ordonnance portant règlement pour la réception des ordres* qu'il complète en 1686. Aux curés et aux régents des collèges est confiée la première enquête sur les candidats au sacerdoce.

Deux prêtres formés au séminaire de Saint-Nicolas du Chardonnet ouvrent, avec son soutien, un premier séminaire en 1659 à Angers. Mais rapidement une défiance s'installe entre l'évêque et ces Sulpiciens. A partir de 1665, ils s'opposent à lui à propos de la signature du *Formulaire*. En 1668 le conflit s'apaise grâce à la « paix clémentine » si bien que le 21 septembre 1669, l'évêque ordonne 150 prêtres.

Mais en août 1673, l'abbé Gallard, soutenu par les jansénistes, ouvre une école à Angers pour préparer des enfants pauvres au sacerdoce. Henry Arnauld demande en vain aux Sulpiciens d'accepter l'abbé Gallard. Entre 1674 et 1688, plusieurs conflits surgissent entre le séminaire et lui. En décembre 1688, un accord favorable au séminaire est conclu.

Grâce à Joseph Grandet, un petit séminaire gratuit est ouvert pour former des jeunes gens pauvres. Il est approuvé par Henry Arnauld en janvier 1686. Les petits séminaristes suivent les cours du collège, mais vivent au petit séminaire. Le petit séminaire ne sera jamais un lieu de tensions entre l'évêque et Joseph Grandet. Il est vrai que les questions philosophiques et théologiques n'entraient pas en jeu.

La réforme du clergé

Il encourage ses prêtres à rédiger un règlement de vie et à réciter fidèlement leur bréviaire. Lors du synode annuel, il insiste sur une stricte résidence dans leurs paroisses, qui doit être active. Il souligne la nécessité d'entretenir les églises, les cimetières et de veiller au bon état des autels et à la propreté des linges liturgiques. Pour lutter contre l'ignorance, il les exhorte à suivre des conférences, des retraites et à la lecture, à commencer par celle de la sainte Écriture. Il les met en garde contre l'attachement aux biens matériels, l'impureté, et surtout l'ivrognerie. Les prêtres n'entreront pas dans les cabarets sauf nécessité pastorale et ne porteront jamais d'armes à feu. Ses réformes rencontrent de grandes

résistances de la part des chapitres. A celui de la cathédrale d'Angers, il est obligé de rappeler que ses membres doivent fuir les mauvaises compagnies et l'ivrognerie. Si certains se convertissent, d'autres ne changent rien à leurs habitudes. Le chapitre lui-même se montre faible dans ses sanctions à l'égard des coupables. L'intendant Colbert remarque que les visites et les rappels de l'évêque portent plus de fruits à la campagne qu'à Angers où beaucoup trouvent sa vertu trop austère.

L'enseignement de la foi

Face à l'ignorance des vérités de la foi chez les fidèles, il exhorte les curés à prêcher sur l'Évangile du jour et le *Credo* d'une manière simple. Par ailleurs, il publie dès 1654 *Les Devoirs du chrétien*. En 1676, il fait paraître avec les évêques Henry de Barillon et Henry de Laval, le *Catéchisme des trois Henry*, recommandé même par les Sulpiciens du séminaire. Ce catéchisme prolonge le *Catéchisme romain*. Souvent réédité, il sera victime à partir de 1700 de ses liens avec le jansénisme. Par ailleurs, l'évêque promeut aussi les petites écoles. Son neveu, l'abbé Arnauld, l'assiste particulièrement dans cette œuvre.

Pour affermir la foi, il donne plusieurs missions et surtout favorise celles des Lazaristes et surtout des Capucins. En 1684, il accepte qu'elles soient prêchées par le capucin Honoré de Cannes. Elles débutent à Angers et se poursuivent à Saumur, toujours en sa présence. Elles furent un succès.

La conversion des mœurs

Joseph Grandet prétend qu'en matière de mortifications *il faut plutôt donner de l'éperon que tirer la bride aux Angevins* (*Mémoires*, I, p.74). Quoiqu'il en soit, l'évêque revient souvent sur la nécessité de la pénitence et d'un vrai Carême. Il exhorte les femmes à *observer une abstinence qui les rendra belles aux yeux de Dieu*. Ses rappels sur l'assistance à la messe et l'observation du repos dominical sont nombreux. Toutefois, il en exempte les paysans s'ils risquent de perdre une récolte. De même, il réduira les fêtes chômées pour lutter contre la pauvreté des revenus.

Il s'attache à développer la concorde entre ses fidèles. Devant une paroissienne d'Angers qui refuse de pardonner à son ennemie, il se met à genoux et lui demande pardon au nom de celle-ci avec tant d'insistance qu'elle finit par accepter. Par ailleurs, il encourage ses curés à être des artisans de paix et de bons médiateurs. Il lutte aussi contre les duels.



Henry Arnauld donnant la communion aux malades (anonyme XVIIIe s.). Évêché d'Angers



d'Henry Arnauld
al. gén. des mss, T2 p. 123)

Les sacrements

Henry Arnauld exige que le baptême soit donné aussitôt après la naissance. Pour la confirmation, il permet sa réception dès l'âge de 7 ans aux enfants instruits du *Credo* et des Commandements de Dieu et de l'Église. Pour le sacrement de pénitence, il demande au pénitent la contrition parfaite, c'est-à-dire non seulement la haine du péché et la crainte des châtiments de l'enfer, autrement dit l'attrition, mais aussi un amour sincère pour Dieu. Il va au-delà du concile de Trente qui accepte la contrition imparfaite, mais il est moins rigoureux que les jansénistes pour les péchés véniels.

Pour l'Eucharistie, Henry Arnauld laisse aux confesseurs le soin de préciser la fréquence de sa réception. Il fixe l'âge de la communion à 12 ans et rappelle l'obligation de la communion à Pâques. C'est un apôtre du culte eucharistique. Il se prononce en faveur du miracle des Ulmes, survenu en juin 1668. Les confréries notamment christologiques et mariales se multiplient sous son épiscopat. Il autorise ainsi 9 confréries du Rosaire.

Face aux protestants

Malgré la diminution de leur nombre, les protestants possédaient encore en Anjou des temples à Baugé, à Sorges près d'Angers et surtout à Saumur. Dès son arrivée dans le diocèse, Henry Arnauld impose des limites à leur culte. Il interdit aux catholiques de Saumur d'envoyer leurs enfants au collège calviniste. Il reçoit plusieurs abjurations dont celle du prince de Tarente en septembre 1670. Comme Turanne, il avait été converti notamment par la lecture de la *Perpétuité de la foi*, d'Antoine Arnauld. Il obtient aussi celle des deux ministres de Sorges.

Son attention aux pauvres

Il aime à répéter que *ce que souffrent les pauvres, Jésus-Christ le souffre en eux*. Ceux qui les secourent avec humilité ont, dit-il, *comme une assurance et une certitude de paradis*. Tous les jours, il en reçoit à l'évêché et leur fait des aumônes, parfois importantes. Lors de la crue de la Maine en 1651, on le voit prendre un bateau pour aller porter du pain et de l'argent aux sinistrés. Durant l'hiver 1662, il encourage le Corps de la ville d'Angers et le séminaire à distribuer des vivres. En 1665 à Château-Gontier, il apporte en bateau du pain et des aumônes. En 1684, la famine afflige particulièrement le Craonnais. Bloqué à Angers par la maladie, il envoie des prêtres distribuer le montant d'une quête de 500 écus et un fonds de 12 000 livres. Il suscite une manufacture de réfection de vêtements pour les pauvres.

Il rend souvent visite aux Dames de la Charité. Elles apportaient aux habitants pauvres des aumônes en argent ou en nature. L'Hôpital général, dirigé conjointement par la ville et par l'évêque, regroupe des mendiants. Ses revenus proviennent des quêtes, des legs et de la léproserie de Saint-Lazare. A partir de 1672, les pauvres de l'Hôpital général sont assujettis au travail et en reçoivent un quart en salaire. Henry Arnauld fait plusieurs règlements pour leur vie chrétienne et pour les gouvernantes qui s'occupent des fem-

mes. Le Mont-de-Piété a pour but de lutter contre le prêt à intérêt. A Angers, il le fonde le 17 juin 1684 moyennant un don de 4000 livres et lui donne un règlement. Les prêts ne se font que sur gage de biens meubles. Les sommes prêtées n'excèdent pas 30 ou 40 livres. Le 27 décembre suivant, il y ajoute un don de 1000 livres.

Son action envers les prostituées

Il se réfère à Marie-Madeleine qu'il regarde comme *la demeure du péché* devenue *le tabernacle de Dieu*. Pour ces femmes, existait déjà une maison des Pénitentes. Dirigée par les mères, les sœurs pénitentes ont une vie identique à celle des religieuses. En 1650, il nomme à la tête de la maison Marguerite des Haies, une religieuse à la vie très austère. Suite à la mission du père Honoré de Cannes, il approuve l'établissement des Filles du Bon-Pasteur sur la paroisse de la Trinité. Par ailleurs, il soutient Marie-Gabrielle Rousseau qui fonde en 1689 la Providence où sont accueillies les jeunes filles pauvres qui risquent de tomber dans la prostitution.

Son soutien aux malades

Il n'oublie pas les malades. Comme saint Charles Borromée, il se rend tous les dimanches, après vêpres, à l'Hôtel-Dieu pour leur donner la confirmation et d'autres secours. A partir de 1660, il approuve plusieurs règlements pour les prêtres au service des malades pauvres. Il incite ses curés à les visiter notamment au moment de leur mort. Bien plus, en 1661, il les invite à leur distribuer certains remèdes.

Sa mort

A partir de 1680, sa santé s'aggrave et il devient aveugle vers 1688. S'il cesse ses visites, il continue de donner la confirmation et de tenir le synode. Ses actes sont désormais signés à l'aide d'un tampon. Fin janvier 1692, a lieu une première alerte. Le 7 juin suivant, il reçoit l'extrême-onction. Le lendemain 8 juin 1692, il meurt entre 1 et 2 heures de l'après-midi, âgé de 94 ans. Ses funérailles ont lieu le 14 juin, célébrées par l'abbé de Saint-Aubin, Charles-Maurice Le Pelletier. Conformément à son testament, ses funérailles se déroulent sans pompe et sans oraison funèbre. Il est inhumé dans la chapelle des évêques de la cathédrale. Il légua tous ses biens aux hôpitaux d'Angers et à la Maison des Pénitentes. Il fut regretté et pleuré dans tout le diocèse. Plusieurs curés vantent ses vertus et parlent de sa sainteté. Aujourd'hui, un boulevard porte son nom à Angers.

Il soutint certes la cause janséniste, plus par fidélité au cadre de sa conversion, solidarité familiale et adhésion pratique, que par conviction intellectuelle et théologique. Il n'a jamais voulu lire l'*Augustinus* de Jansénius et s'est démarqué des jansénistes les plus engagés. Son frère, le docteur Antoine Arnauld lui tiendra toujours rigueur de sa modération. En réalité, dans la direction de son diocèse, les textes du concile de Trente ont été ses principales références.

Père Paul Coccard



Antoine (1612-1694), cadet de la fratrie, dit « le Grand Arnauld », un des principaux chefs de file des jansénistes.